

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Comeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4488aed53345e8b87965e508>

Date d'obtention : 2024-02-27 18:42:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le partenariat entre le service de police, le DPCP et le milieu scolaire. Le respect des rôles et mandats de chacun dans une optique de bienveillance. Une démarche concertée. Une façon d'intervenir rapidement et efficacement. Le but est de rassurer les victimes/famille, de limiter la propagation des contenus de pornographie juvénile. Le but premier est de sensibiliser les jeunes concernant ces actes criminels, de les informer quant aux lois. Le but n'est pas de les judiciaireiser à tout prix. Aviser en premier lieu la direction. Utiliser le protocole dès qu'il y a une situation de sextage dénoncée en milieu scolaire (par l'élève victime ou un autre élève et non les parents qui ont des soupçons). Utiliser le protocole pour dresser rapidement le portrait de la situation (circonstance, nature, intention, étendu). Estimer si c'est plutôt un acte impulsif ou malveillant. Utiliser l'aide-mémoire et le questionnaire afin d'éviter de nuire à l'enquête policière. Regarder le contenu du sextage est un acte criminel. L'école confisque le cellulaire dès qu'il soupçonne un contenu de pornographie juvénile. Demander au jeune de le fermer et le mettre dans le sac de confiscation. Communiquer avec la police pour toutes les situations de sextage. Éviter de questionner l'instigateur. Dès qu'on évalue que c'est une intention malveillante, la police se charge de la suite de l'enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Toute ma façon d'intervenir va changer. J'utiliserai maintenant le protocole pour guider les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir rapidement. NE JAMAIS CONSULTER LE CONTENU. Rencontrer la victime en premier. Les autres personnes séparément. Éviter de nuire à l'enquête policière (Laisser l'instigateur être rencontré par la police). Confisquer rapidement les cellulaires en cas de doutes de contenus de pornographie juvénile.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

